

Les quantités de denrées alimentaires effectivement consommées sont un peu moins élevées que ne l'indiquent les chiffres cités, étant donné les pertes et le gaspillage chez le consommateur.

Tous les aliments de base sont répartis en 14 groupes principaux. Le total pour chaque groupe est calculé à l'aide d'un commun dénominateur, par exemple: les matières solides du lait (poids sec) pour les produits laitiers, la teneur en matières grasses pour les huiles et graisses, et l'équivalent en produits frais pour les fruits. La plupart des aliments figurent sous leur forme de base, c'est-à-dire comme farine, graisse, sucre, etc., plutôt que sous des formes résultant de la transformation.

La série statistique du tableau 11.25 présente, sous forme d'estimations officielles, les disponibilités annuelles en aliments destinés à la consommation exprimées en livres par personne, pour les années 1967-71, comme moyenne aux fins de la comparaison avec les années 1972 et 1973. Le tableau 11.26 indique la production de viande d'abattage au Canada, les disponibilités, la distribution et la disparition par habitant de viande et de saindoux. Toutes les estimations sont fondées sur le poids à froid de la carcasse, sauf lorsqu'il s'agit des viandes en boîte pour lesquelles on utilise le poids du produit.

11.5 Recensement de l'agriculture de 1971

Cette section présente un nombre restreint de renseignements tirés du Recensement de l'agriculture de 1971; les données détaillées figurent dans le Volume IV — Parties 1, 2 et 3 du Recensement du Canada de 1971. Les Parties 4 et 5 du Volume IV renferment des données uniques provenant du couplage informatique des documents des recensements de la population et de l'agriculture de 1971. Les caractéristiques socio-économiques des exploitants agricoles et de leurs ménages ont été classées et recoupées avec les caractéristiques agricoles des exploitations agricoles pour toutes les fermes de recensement de 1971.

Nombre de fermes de recensement. Aux fins des recensements de 1966 et 1971, on définissait une ferme de recensement comme étant toute exploitation d'une acre ou plus dont les ventes de produits agricoles au cours des 12 mois précédant la date du recensement s'étaient élevées à \$50 ou plus. Le nombre des fermes de recensement au Canada a diminué de 15% pour tomber à 366,128 en 1971 contre 430,522 en 1966, ce qui indique une accélération du mouvement à la baisse amorcé en 1941 (tableau 11.27).

Superficies des fermes. La superficie totale des fermes de recensement est passée de 174,124,828 acres en 1966 à 169,668,614 en 1971, soit une diminution de 2.6% (tableau 11.28). Les provinces Maritimes, le Québec et l'Ontario ont enregistré une diminution sensible de leur superficie agricole. Terre-Neuve, l'Alberta et la Colombie-Britannique sont les seules à avoir connu une augmentation, celle de Terre-Neuve étant attribuable à l'établissement de nouveaux pâturages collectifs. Pour l'ensemble du Canada, les 108,148,877 acres de terres améliorées en 1971 représentent à peu près la même superficie qu'en 1966. La superficie des terres non améliorées a diminué de 6.8%, tombant de 65,970,451 acres en 1966 à 61,519,737 en 1971. La réduction de 18.8% des boisés est la cause principale de cette perte; les autres genres de terres améliorées ont diminué de 3.4%.

Classification économique des fermes de recensement. Les fermes de recensement ont été réparties en 12 catégories économiques suivant la valeur totale des produits vendus au cours de la dernière année civile (tableau 11.29). Cette répartition sert à déterminer le volume de production des fermes de recensement du Canada. L'ancienne subdivision en «fermes commerciales» et «petites fermes» a été abandonnée car une ferme peut être considérée comme commerciale dans une région et comme petite ferme dans une autre. Le groupe «fermes d'institution, etc.» comprend les fermes expérimentales, les pâturages collectifs et les autres genres de fermes d'institution, quel que soit le volume des ventes de produits agricoles.

Genre de ferme. Le tableau 11.30 montre qu'à l'exception des «fermes d'institution, etc.», toutes les fermes de recensement qui ont vendu pour plus de \$2,500 de produits agricoles ont été classées suivant l'un ou l'autre des 10 grands genres de produits. On a utilisé comme critère de classement une proportion de 51% ou plus des ventes totales. Par exemple, une ferme de recensement a été classée ferme avicole si ses ventes de produits avicoles représentaient 51% ou plus de l'ensemble de ses ventes de produits agricoles. Toutefois, elle a été classée ferme laitière si 40% à 50% de l'ensemble des ventes provenait des produits laitiers, pourvu que le